



Etablissement Public de coopération intercommunale  
Siège: 22, rue des MOULINS 14470 REVIERS

---

## COMPTE RENDU DE LA SEANCE DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE du 18 Mars 2014

---

### Présents :

Mesdames et Messieurs les délégués des communes suivantes :

**AMBLIE** : LAVISSE Jean-Pierre, PICARD Jocelyn (absent à partir du point 2) - **BENY SUR MER** : DELALANDE Hubert, MAUGER Nathalie (absents à partir du point 2) - **COLOMBIERS SUR SEULLES** : CAUMONT Robert, RICHARD Hervé - **COULOMBS** : LE DORNAT Cédric - **CREULLY** : BERON Jean-Paul, GILOT Edmond - **CULLY** : COLLIN Jean-François, LECORNU Bruno - **FONTAINE-HENRY** : CAILLIERE Philippe (absent à partir du point 2) - **LANTHEUIL** : LEU Gérard - **MARTRAGNY** : LAURENT Philippe (absent à partir du point 2) - **REVIERS** : FRAS Laurence, GUERIN Daniel (absent à partir du point 2) – **RUCQUEVILLE** : BOS Maryse, DAIREAUX Alain – **SAINT-GABRIEL-BRECY** : FERAL Pierre, THOMAS Hubert (absents à partir du point 2). **THAON** : MAURY Richard, ISABELLE Jean-Pierre – **TIERCEVILLE** : DESOULLE Jacques, BLOUET Catherine - **VILLIERS LE SEC** : CARRE Jacky, JULIEN Yves.

### Excusé :

**MARTRAGNY** : JAHOUEL René

### Absents :

**COULOMBS** : GROULT Roger - **FONTAINE-HENRY** : JEAN Christian –

**LANTHEUIL** : BEAU Frédéric -

Secrétaire de séance : Yves JULIEN.

### Rappel de l'ordre du jour :

1. **Présentation des comptes administratifs 2013**
2. **Aménagement de la micro-crèche de Lantheuil : approbation des marchés**
3. **Contrat Départemental de Territoire 2014-2018 : engagement des opérations, demande de subvention et autorisation de signature**
4. **Programme 2014 de réhabilitation des assainissements non collectifs : approbation du marché de maîtrise d'oeuvre**
5. **Bassin versant de Coulombs**
6. **Etat d'avancement de l'Agenda 21**
7. **Questions diverses et échanges : information sur les bus scolaires...**

*Début de la séance : 20h40.*

A propos des questions diverses figurant sur le compte rendu du conseil communautaire du 24 Février 2014, Hubert DELALANDE demande si les conseils municipaux ont délibéré sur les fonds de concours. Jean-Pierre LAVISSE répond par l'affirmative, ajoutant que leur délibération est exigée par le trésorier pour payer ces fonds de concours. Il rappelle que, par contre, le fonds de solidarité n'a pas été utilisé. D'autre part, Hubert DELALANDE constate que le conseil communautaire a eu connaissance du détail des dépenses prévisionnelles relatives à la construction du groupe scolaire du RPI de Coulombs très tard : seulement à la séance du conseil communautaire du 24 février dernier.

Le compte rendu du conseil communautaire du 24 février 2014 est approuvé à la majorité (une voix contre et une abstention).

## **1. PRÉSENTATION DES COMPTES ADMINISTRATIFS 2013 :**

*Se reporter aux pièces jointes.*

### **A. Régie du transport:**

Dépenses d'exploitation : 318 446.85 €  
Recettes d'exploitation : 313 564.25 €  
Déficit d'exploitation : 4 882.60 €

#### ***Commentaires sur ce compte administratif :***

Il est rappelé que la Communauté de communes prend en charge les petites dépenses (entretien, réparation des bus, carburant, personnel, soit sept conducteurs et une administrative). Les recettes sont constituées de subventions du Conseil général, de la participation des familles et des communes extérieures à la CdC qui bénéficient de ce service (l'aide du Conseil régional pour le transport des lycéens transite par le Conseil général).

#### **Recettes d'exploitation :**

- Article 7473- subventions du Département : 121 124.37 €. Elles sont moindres par rapport aux prévisions. En effet, celui-ci applique strictement les principes de son règlement selon lesquels le transport des maternelles, le transport du midi et celui des enfants domiciliés à moins de 2.5 km ne sont pas subventionnés. Pour des raisons de confort pour les parents et les enfants et pour des raisons de qualité pédagogique, la CdC

assure néanmoins ces services (dans la limite des places disponibles pour les maternelles), d'où la prise en charge par le budget général (subvention d'équilibre du budget principal). Hubert DELALANDE fait part de son souhait de voir le règlement du Conseil général évoluer. Jean-Pierre LAVISSE oeuvrera dans ce sens.

- Article 7475- subvention d'équilibre du budget principal (*voir ci-dessus*): 130 000 €. Ce montant est supérieur aux prévisions mais le montant de l'article 7084 (remboursement de frais entre budgets) est inférieur, ce qui apporte un équilibre.
- Article 7474 – participation des communes : 15 010.75 €, qui correspond à 60 € par an et par élève pour le 1er semestre et 55 € par an et par élève pour le 2ème semestre. Le montant est inférieur aux prévisions, les communes du territoire d'Orival n'ayant plus été autorisées, à compter du 1er juillet 2013, à apporter leur contribution, dans la mesure où elles ont délégué la compétence transport à la Cdc (qui a la possibilité de remplacer cette recette par les impôts). Cette dernière question fait l'objet d'un débat, les communes de Bény et Revières, ainsi que celles ne comptant pas d'élèves, ne bénéficiant pas du service.

Daniel GUERIN suggère que le domaine scolaire soit réintégré dans les compétences communales, ce qui garantirait, selon lui, la pérennité des écoles.

Jean-Pierre LAVISSE tient à remercier tout le personnel attaché à la régie du transport pour la qualité de ses services.

## **B. SPANC :**

### Section de fonctionnement :

Dépenses : 238 786.79 €

Recettes : 162 094.11 €

Déficit : 76 692.68 €

### Section d'investissement :

Dépenses : 5 159.94 €

Recettes : 0

Déficit : 5 159.94 €

Ces déficits seront résorbés sur l'exercice 2014, grâce à la perception d'arriérés de recettes (redevances ainsi que subventions de l'Agence de l'Eau et du Conseil général).

Le budget du SPANC s'équilibrera à terme. Le SPANC a avancé des fonds de trésorerie aux particuliers dans l'attente du versement des subventions, ce qui a

modifié son fonds de roulement. Cette avance n'a toutefois pas généré de frais financiers.

Les réhabilitations des assainissements non collectifs des bâtiments publics prévus en 2013 seront en grande partie réalisées sur l'exercice 2014. Pour ce qui concerne la CdC, il s'agit du RAM de Cully, du terrain de sport et de l'école de Martragny. Les réhabilitations qui relèvent des compétences communales seront intégralement supportées par les communes sans avance de la CdC.

Les campagnes d'entretien des installations d'assainissement non collectif de 2012 commenceront en 2014 et feront l'objet de recettes au titre des redevances des particuliers.

## **C. Budget général**

### Section de fonctionnement :

Dépenses : 5 040 537.72 €

Recettes : 5 107 398.27 €

Excédent de fonctionnement de clôture : 66 860.55 €

### Section d'investissement :

Dépenses : 2 885 446.08 €

Recettes : 2 330 785.88 €

Déficit d'investissement de clôture : 554 660.20 €

Déficit global de clôture : 487 799.65 €

### ***Commentaires sur ce budget :***

Ce résultat s'explique par le report, sur l'exercice 2014, de ressources conséquences telles que le FCTVA, les fonds de concours, les subventions et un emprunt qui se rapportent en réalité à l'exercice 2013 mais qui n'ont pas encore été comptabilisées et qui absorberont le déficit.

Il est rappelé que le budget 2013 était sincère et que les prévisions étaient donc réalisables. A la demande d'Yves JULIEN, un état précis des ressources à venir en 2014 sera fourni.

### Dépenses de fonctionnement :

- Le chapitre 11- charges à caractère général présente une augmentation de 19% par rapport à 2012.
- Le poste 60613, chauffage urbain s'est accru car l'hiver 2012/2013 a été froid et nous avons à gérer des bâtiments supplémentaires. Les anciens bâtiments sont énergivores. A l'avenir, grâce au contrat « Conseil en Energie Partagée » (CEP) conclu avec le Pays du Bessin au Virois, les dépenses d'énergie seront maîtrisées. Une étude thermique de notre patrimoine bâti est en cours qui sera présentée au cours d'un prochain

conseil communautaire.

- 6042 - achat de prestations de services : les dépenses relatives à cet article réalisées en 2012 ont été, en 2013, réparties sur deux articles : 6042 pour les sorties du CLSH, du local Jeunes, vers les piscines... et 611 pour les achats des repas de cantines.
- 6135 : location des imprimantes, des copieurs, du matériel d'entretien de voirie (mini-pelles ...).
- 61522- entretien de bâtiments : notamment le désamiantage et la démolition d'une classe mobile à Creully et du local technique au siège de la CdC.
- 6156 : maintenance des extincteurs, des logiciels.
- L'article 6262-frais de télécommunication- avait fait l'objet d'une décision modificative en raison de l'augmentation de téléphones portables utiles pour la gestion des différents services.
- Le chapitre 12- frais de personnel et frais assimilés- présente une augmentation de 9 % par rapport à 2012, due à l'augmentation du SMIC et à celle du personnel non titulaire recruté principalement pour assurer des remplacements. Les dépenses sont pondérées par les remboursements des assurances pour les congés de maladie à hauteur de 7% des dépenses (*article 6419 dans les recettes*). Le point d'indice du personnel titulaire n'augmente plus.
- Article 739118 - Taxe d'enlèvement des ordures ménagères : elle a baissé par rapport à 2012. Les taux sont passés de 19.07% à 17.67%. La recette est équivalente.

#### Recettes de fonctionnement :

- 7067-redevance et droits des services-cantines et garderies- : à considérer en regard des dépenses.
- 7488 : remboursement, par la régie des transports, du salaire des agents polyvalents.
- 752 : location de la salle plurivalente de Fontaine-Henry.
- 758-produits divers de gestion courante : remboursements de l'Inspection académique pour les frais entraînés par les grèves des enseignants, remboursement de certaines charges par le SPANC, des frais d'entretien de camions par les communes...
- 777 : amortissement des investissements.
- 73 : le produit des quatre taxes a augmenté de 6.8% en raison de la variation physique des bases (augmentation des habitations), sans augmentation des taux. Cette recette est supérieure à la réduction des dotations de l'Etat.

Se basant sur son analyse du compte administratif 2013, Edmond GILOT attire l'attention du conseil communautaire sur une capacité d'autofinancement

en baisse et une situation financière tendue. Jean-Pierre LAVISSE rappelle qu'au précédent mandat, il était nécessaire d'ouvrir une ligne de trésorerie pour équilibrer le budget de fonctionnement et que très peu de projets d'investissement voyaient le jour. Beaucoup de biens d'équipement existent à présent qui ne sont plus à réaliser, ce qui laisse prévoir une diminution des dépenses d'investissements. Ces réalisations n'ont pas entraîné d'augmentation du taux des quatre taxes pendant ce mandat et notre CAF est encore satisfaisante. Nous devrions générer de nouvelles recettes notamment par une politique volontariste d'urbanisation des communes qui contribuerait à favoriser l'augmentation du produit des quatre taxes.

Jacques DESOULLE estime que la recherche d'économie doit porter davantage sur le budget de fonctionnement que sur le budget d'investissement.

### Dépenses d'investissement :

*Se reporter également aux feuilles intitulées Acquisitions et Travaux qui détaillent les investissements.*

Philippe CAILLÈRE félicite les membres du Bureau pour le travail accompli mais il ne souhaite pas assister à la suite de la séance car il estime que les décisions à prendre relatives aux points suivants, compte tenu du calendrier, sont plutôt du ressort des élus de la prochaine mandature.

Il quitte donc la salle ainsi qu'Hubert DELALANDE, Pierre FERAL, Daniel GUERIN, Marie HUYGHE-BOULET (suppléante), Philippe LAURENT, Nathalie MAUGER, Jocelyn PICARD et Hubert THOMAS.

## **2. AMÉNAGEMENT DE LA MICRO-CRÈCHE DE LANTHEUIL - APPROBATION DES MARCHÉS :**

Par délibération du 25 novembre 2013, le conseil communautaire a décidé d'engager une dépense de 102 226.54 € HT / 122 671.84 € TTC pour l'aménagement d'une micro-crèche de 122.30 m<sup>2</sup> dans l'école désaffectée de Lantheuil et a sollicité de la CAF une subvention de 81 781 €, réduisant l'autofinancement à 21 553 €. Cette subvention a été obtenue.

Une partie des travaux sera réalisée en régie, l'autre partie par des prestataires extérieurs. Compte tenu de l'estimation du montant des travaux à réaliser par ceux-ci, 79 442 € HT, l'appel d'offres a été effectué sous la forme d'une procédure adaptée, conformément à la réglementation. Les travaux comportent six lots : la maçonnerie / les cloisons et les menuiseries / la plomberie et le chauffage / l'électricité / la toiture / le revêtement de sol.

La commission d'appel d'offres, réunie le mardi 18 mars, a proposé d'attribuer les lots, selon les critères de sélection du prix pour 60% et de la valeur technique pour 40%, aux entreprises suivantes :

<b>Lots</b>	<b>Entreprises</b>	<b>Montant HT</b>	<b>Montant TTC</b>
1. Maçonnerie	FEUILLET Gilles	6 833.71	8 200.45
2. Cloisons-Menuiseries	A.C.M.	14 629.16	17 554.99
3. Plomberie-chauffage	VIEL Stéphane	10 373.99	12 448.79
4. Electricité	LIZIARD Noël	7 240.68	8 688.82
5. Toiture	VANSTAEN Marc	25 068.03	30 081.63
6. Revêtement de sol	KINELE Group,SL	6 077.95	7 293.54
<b>TOTAL</b>		<b>70 223.52</b>	<b>84 268.22</b>

Il est précisé que la maîtrise d'œuvre est assurée gracieusement par Joël MARIE, élu de Lantheuil et professionnel en la matière.

**Après en avoir délibéré, le conseil communautaire, par 17 voix favorables et 1 abstention, autorise le Président à signer les marchés avec les entreprises attributaires des six lots se rapportant aux travaux d'aménagement de la micro-crèche de Lantheuil, pour un total de 70 223.52 € HT / 84 268.22 € TTC, ainsi que toute pièce afférente.**

**3. CONTRAT DÉPARTEMENTAL DE TERRITOIRE 2014-2018 :  
ENGAGEMENT DES OPÉRATIONS, DEMANDE DE SUBVENTION ET  
AUTORISATION DE SIGNATURE :**

*Se reporter au document préparatoire.*

Après un débat au cours duquel Maryse BOS, Edmond GILOT et Yves JULIEN ont défendu le principe de ne pas voter des projets qui concernent la prochaine mandature, le conseil communautaire décide de surseoir à la décision concernant le Contrat Départemental de Territoire 2014-2018. Pourtant, la réalisation d'un des deux projets qu'il était proposé d'y inscrire, l'aménagement de la 2<sup>ème</sup> partie du parking du gymnase, est urgente. De même, Richard MAURY regrette le report du deuxième projet concernant la construction de la salle multi-activités de Thaon qu'il avait particulièrement porté et présenté dès janvier 2014. Ce report entraînera également un décalage dans la conclusion du CDT postérieur à 2018, avec le risque d'une raréfaction des subventions.

#### **4. PROGRAMME 2014 DE RÉHABILITATION DES ASSAINISSEMENTS NON COLLECTIFS : APPROBATION DU MARCHÉ DE MAÎTRISE D'OEUVRE**

Douze particuliers domiciliés dans les communes d'Amblie, de Bény-sur-Mer, de Cully, de Fontaine-Henry, de Martragny et de Rucqueville ont demandé de bénéficier, en 2014, du programme de réhabilitation de leur assainissement non collectif sous maîtrise d'ouvrage publique, subventionné par l'Agence de l'Eau Seine-Normandie. Il est donc proposé d'engager une nouvelle tranche de réhabilitations en 2014.

Comme pour les tranches de travaux précédentes, il convient préalablement de réaliser des études de sol et de filière et d'établir l'avant-projet définitif des travaux. Pour ce faire, un maître d'œuvre doit être mandaté qui sera missionné, en outre, pour la passation du marché et l'assistance aux travaux.

Il est rappelé que la Communauté de communes n'entre en rien dans le financement de cette opération. Il est assuré par l'Agence de l'Eau, à hauteur de 60% du montant HT, et par les particuliers pour le reste, liés par convention, conformément à la délibération du conseil communautaire du 5 mars 2012.

**Après en avoir délibéré, le conseil communautaire, à l'unanimité, autorise le Président à signer le marché de maîtrise d'œuvre relatif à la réhabilitation des assainissements non collectifs pour le programme 2014 avec le Bureau d'étude SOGETI, pour un montant de 12 360 € HT / 14 832 € TTC.**

#### **5. BASSIN VERSANT DE COULOMBS**

Par délibération du 10 septembre 2012, afin d'obtenir une aide financière, et compte tenu de l'achat de terrain qui s'y rattache, le conseil communautaire a décidé d'intégrer les travaux hydrauliques du bassin versant de Coulombs dans le programme des travaux connexes au remembrement mené à l'occasion de la mise en place de la déviation de Loucelles.

Les travaux hydrauliques consistent notamment à planter une haie le long de la RD 158b. Par délibération du 25 mars 2013, le conseil communautaire a décidé de limiter à trois les entrées de champs à créer à travers la haie, afin de laisser à cette haie toute sa fonction de barrage des eaux de ruissellement. Mais un des agriculteurs exploitants a demandé des accès supplémentaires afin d'éviter de détériorer ses entrées de champ, en raison des nombreux passages



qu'il est amené à effectuer, et de maculer de boue la RD 158, ce qui est préjudiciable à la sécurité des usagers.

La commission départementale d'aménagement foncier, réunie le 11 février dernier, a étudié cette réclamation et organisé une réunion de conciliation avec les parties concernées (agriculteurs et CdC). A l'issue de cette démarche, elle a décidé la création d'un accès supplémentaire aux parcelles ZH 1064 et 1101, via la RD 158b. Ainsi, quatre accès seront créés à travers la haie à planter, le long de la RD 158b.

**Après en avoir délibéré, à la demande de la commission départementale d'aménagement foncier, le conseil communautaire, à l'unanimité, a validé cette proposition de créer quatre accès aux parcelles ZH 1064 et 1101 se trouvant sur la commune de Coulombs.**

## **6. ETAT D'AVANCEMENT DE L'AGENDA 21 :**

*(se reporter aux pièces jointes et au site [ancbv-orival.jimdo.com](http://ancbv-orival.jimdo.com))*

Un travail important a été fourni pour l'élaboration de l'Agenda 21 qui a rassemblé toutes les instances. L'Agenda 21 est un document incontournable pour les collectivités territoriales afin de leur permettre de monter leurs projets et d'obtenir des subventions. Les fiches-actions ont été élaborées. Une des actions dans laquelle la CdC d'Orival est déjà impliquée, puisque les élus ont choisi une chaudière bois pour le groupe scolaire du RPI de Coulombs et ont lancé un programme d'inventaire bocager, est la fiche « Valorisation des haies bocagères » (*fiche n° 3 / p.24 de l'Agenda 21 ci-joint*). Elle se réalisera en liaison avec les particuliers, les agriculteurs et les entreprises. Sa mise en œuvre touchera le cadre de vie quotidien des habitants, par la reconstitution du bocage, par la préservation de l'éco-système, par l'offre d'un mode de chauffage économique, source de revenus pour les agriculteurs. Les élus se sont également engagés dans un plan climat (fiches N°32 et 33 p. 82 à 85). Plusieurs autres fiches actions ont été concrétisées.

Chacun est invité à s'approprier cet Agenda 21, les agents de la CdC y compris. Les fiches non réalisées encore feront l'objet de nouvelles discussions. L'Agenda 21 constituera une ressource que les futurs élus pourront utiliser progressivement, en fonction de leurs besoins.

Notre politique volontariste aura un impact sur la population, les scolaires, les institutions et contribuera à la reconnaissance de notre Communauté de communes. Elle sera le fer de lance d'une démarche qui se généralisera très vite.

Pour l'accomplissement du volet de son programme présenté au début de sa mandature, Jean-Pierre LAVISSE adresse ses remerciements à Jacky CARRE.

D'autres outils, tels que le Projet Culturel Territorial et, par la suite, le projet sportif territorial, pourront constituer un cadre qui guidera les actions.

## **7. QUESTIONS DIVERSES ET ECHANGES :**

### ***Information sur les bus scolaires :***

Les responsables du service transport du Conseil général ont reçu des élus et une pétition de protestation contre la mise à disposition, par le Conseil général, de trois nouveaux bus, sujet dont la presse s'est fait l'écho. L'objet de la discussion est la difficulté rencontrée dans le ramassage scolaire en raison de la dimension des trois nouveaux bus neufs attribués. Pourtant, selon la demande des parents formulée il y a quelques années, ces bus sont équipés de ceintures de sécurité (équipement qui sera obligatoire dans deux ans) ainsi que de tests d'alcoolémie à utiliser avant chaque départ. De plus ces nouveaux bus sont moins énergivores.

Les reproches faits à ces bus :

- Ils sont trop larges : leur largeur n'a augmenté que de 4 cm, passant de 2.50 m à 2.54 m, afin d'intégrer un couloir répondant aux normes d'accessibilité des personnes en situation de handicap.
- Ils sont trop longs : mais nous souhaitons des bus de 51 places pouvant contenir deux classes afin de diminuer le nombre des trajets et d'épargner aux enfants des départs trop matinaux.
- D'avoir des marches trop hautes : le transport scolaire n'est pas destiné aux maternelles.
- De créer, à Reviers, des problèmes de sécurité liés à la circulation entravée par les bus à l'arrêt.

Jean-Pierre LAVISSE informe que la CdC peut restituer les bus au Conseil général et faire appel à une société privée pour assurer son service de transport scolaire. Mais celle-ci n'offrira pas certains avantages tels que le prêt gratuit pour les sorties scolaires, et autres sorties diverses.

Les élus recevront un courrier leur exposant ces éléments.

### ***Clôture du mandat :***

Cette séance du conseil communautaire est la dernière du mandat. Jean-Pierre LAVISSE tient à remercier vivement tous les agents, les membres du conseil communautaire et des commissions qui ont travaillé à ses côtés pendant

les six dernières années. Elles furent intéressantes et riches en réalisations. Notre Communauté de communes est ainsi armée pour l'avenir et un futur regroupement avec d'autres communautés de communes.

Par le biais de ce compte rendu, il remercie également Suzanne FOSSEY, sa principale collaboratrice, digne de confiance, fiable et impartiale dans le rapport des réunions qu'elle a toujours suivies avec assiduité, dans les conseils qu'elle a pu apporter, notamment liés aux textes de lois et règlements, et respectueuse de l'obligation de réserve.

Au cours de la première séance de la mandature, le 8 avril 2008, Jean-Pierre LAVISSE avait présenté la politique qu'il entendait mener pendant son mandat de Président. Elle se basait sur un état des lieux et visait notamment à remédier à certains points déficients. Elle se résumait autour de plusieurs axes :

- l'affirmation des orientations budgétaires permettant de définir et de planifier les programmes d'investissement, en étroite relation avec notre capacité d'emprunter,
- la maîtrise de la pression fiscale et la volonté d'accroître nos ressources fiscales, sans augmentation des taux, grâce à l'urbanisation du territoire,
- la réduction des dépenses de fonctionnement et de personnel (sauf de l'administratif qui était réduit),
- l'autonomie des commissions et la responsabilisation des vice-Présidents,
- la réactivité dans l'exécution des décisions prises en conseil communautaire,
- l'amélioration de l'information
- l'amélioration de la gestion du personnel pour une meilleure efficacité,
- l'engagement dans une politique de développement durable transversale à toutes les commissions, dans le respect du Grenelle de l'Environnement, par la réalisation d'un Agenda 21.

Jean-Pierre LAVISSE s'est appliqué à tenir ses engagements au cours de sa mandature.

*La séance est levée à 23h45.*